

SEANCE DU 19 FEVRIER 2021

Par convocation du quinze février 2021, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le dix-neuf janvier 2021 à 20h30 à huis-clos au Centre Culturel pour raisons sanitaires et après déclaration déposée en Sous-Préfecture.

Ordre du jour :

1. Travaux Nouvelle Mairie : lots 3 et 12 : résultat de la renégociation, attribution des marchés
 2. Election de 2 membres de la Commission Communale d'Aménag. Foncier représentant les propriétaires
 3. Tarifs 2021 : Sce Général et Sces Eau et Assainissement
 4. Entretien voirie rue de Gorze et chemin des Viviers – Dérasement d'accotement et curage fossés
 5. Informations diverses
- ◆ Présents : Mrs CAILLOUX à partir de 20h50, COLLA, BEUCART, GOUSSOT, MAGRI, ROYER, VEILLAT et Mmes AUBURTIN, BESNARD, MERAND, SEHILI, SOMNY
 - ◆ Excusés : Mr Wagner et Mmes Romelot et Bergé
 - ◆ Pouvoirs : M Wagner à M Colla
 - ◆ Secrétaire : Mme Somny
 - ◆ Nombre de conseillers en exercice : 15 – Le quorum est atteint
 - ◆ Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2021 est adopté

n° 1) MARCHÉS PUBLICS (1.1) – TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE lots 3 et 12 : résultat de la négociation, attribution des marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Règlement de Consultation, article 7
- Vu l'analyse réalisée par le maître-d'œuvre DEFI-ARCHI à la suite des négociations lancées avec les trois entreprises les mieux-disantes du lot « n° 3 Menuiseries extérieures aluminium » et du lot « n° 12 Ascenseur »
- Vu la délibération du 19.01.2021 décidant de nommer Madame Sehili, 1^{ère} adjointe, pour le suivi et la réalisation de tous actes concernant le marché public de travaux « création de la Nouvelle Mairie et l'amélioration thermique du Centre Culturel »
- Hors la présence du Maire et après en avoir délibéré

DÉCIDE d'autoriser Madame Sehili à signer le marché public suivant :

- Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium
Entreprise retenue : SOFIB
Montant du marché : 39 221.00 € HT
- Lot 12 : Ascenseur
Entreprise retenue : THYSSENKRUPP ASCENSEURS
Montant du marché : 25 320.00 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

n° 2) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) – ELECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'en raison :

- du décès de M. Daniel DIDOT, membre de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, représentant les propriétaires titulaires
- de la démission de M. Jean-Jacques ROYER, membre de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, représentant les propriétaires suppléants

il convient de procéder, par le Conseil Municipal, à l'élection d'un nouveau membre titulaire et d'un nouveau membre suppléant qui représenteront les propriétaires au sein de la C.C.A.F.

L'avis, invitant les candidats à se faire connaître, a été affiché en mairie et publié sur le site internet de la Commune le 14.01.2021.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- ▶ Monsieur Jean-Jacques ROYER, en qualité de titulaire
- ▶ Madame Josette FOSSET, en qualité de suppléant

qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection.

Election du PROPRIETAIRE TITULAIRE (x 1) : Le nombre de votants étant de 13, la majorité requise est de 7

M. Jean-Jacques ROYER ayant obtenu 13 voix, a été élu Propriétaire Titulaire

Election du PROPRIETAIRE SUPPLEANT (x 1) : Le nombre de votants étant de 13, la majorité requise est de 7

Mme Josette FOSSET ayant obtenu 13 voix, a été élue Propriétaire Suppléant

n° 3-1) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2021 SCE GENERAL (salles, matériel, droits place, broyeur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs ci-dessous, applicables au 01.03. 2021.

a) Location salles Centre Culturel :

SAMEDIS, DIMANCHES, JOURS FERIES	Pour les Habitants de la Commune	Pour les non-résidents
salle n° 1	122 €	240 €
salle n° 2	183 €	325 €
office	45 €	55 €

UTILISATION A BUT LUCRATIF	Pour les associations de la Commune	Pour les non-résidents
salle n° 1	mise à disposition gratuite après avis du Maire	405 €
salle n° 2		460 €
office		180 €

Cautions : 310 € (dégradation des lieux) et 80 € (nettoyage des locaux utilisés).

b) Location de matériel :

- Ensemble composé d'une table et deux bancs : 7.00
- Caution (pour nettoyage et entretien du matériel) : 76.00 €

c) Droits de place :

- Emplacement de moins de 6 m2 : 16.00 €
- Emplacement de 6 à 50 m2 : 32.50 €
- Emplacement de + de 50 m2 : 64.50 €

d) Location broyeur à végétaux :

	Location à la journée	Location à la ½ journée
Carburant fourni	140 €	100 €
Carburant non fourni	110 €	

n° 3-2) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2021 SCE GENERAL (éléments de sécurité sur trottoirs)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs 2021 pour le remplacement des éléments de sécurité sur trottoirs arrachés par des camions ou autres véhicules.

Date d'effet au 01.03.2021	Prix unitaire
1 barrière	337.00 €
1 potelet	222.00 €
1 barrière + 1 potelet	559.00 €
1 barrière + 2 potelets	739.00 €
Redressement et peinture barrière	207.50 €
Redressement et peinture potelet	140.00 €

Ces prix sont calculés en tenant compte des frais engagés par la Commune, à savoir :

- prix d'achat de la barrière, du potelet, du béton de scellement
- coût de la main d'œuvre

La Commune n'est pas assujettie à la TVA.

n° 3-3) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2021 SCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient, pour l'année 2021, les tarifs suivants :

1)	SERVICE EAU	ANNEE 2021
	Surtaxe	0.70 € HT le m3
	Prime fixe	7.62 € HT par an et par branchement
2)	SERVICE ASSAINISSEMENT	ANNEE 2021
	Redevance	2.58 € HT le m3
	Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	2 000 € net

n° 4) AUTRES CONTRATS (1.4) – DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Mme Sehili, adjointe, informe les Conseillers que les accotements de plusieurs chemins ruraux se dégradent et nécessitent une remise en état. Ainsi deux devis de l'entreprise CAILLOUX BTP SAS sont proposés pour :

- le tronçon situé du haut de la rue de Gorze jusqu'au Quatre Chemins (550 ml sur deux côtés) :
 - montant total : 2 930.00 € HT
- le chemin rural du Pont Saint Haut (400 ml sur deux côtés) :
 - montant total : 1 200.00 € HT

D'autre part, dans le cadre du dossier « Réfection Voirie : Chemin de la Gare, chemin des Viviers et Chemin du Cimetière », subventionné au titre de la DETR 2019, Mme Sehili présente le devis de l'entreprise CAILLOUX BTP SAS portant sur : travaux de préparation avant mise en œuvre d'enrobés

- montant total : 7 527.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire :

- accepte la réalisation de ces travaux
- accepte les devis correspondants de l'entreprise CAILLOUX BTP SAS

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 26.02.2021

n° 1) MARCHÉS PUBLICS (1.1) – TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE lots 3 et 12 : résultat de la négociation, attribution des marchés

n° 2) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) – ELECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

n° 3-1) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2021 SCE GENERAL (salles, matériel, droits place, broyeur)

n° 3-2) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2021 SCE GENERAL (éléments de sécurité sur trottoirs)

n° 3-3) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2021 SCE EAU ET ASSAINISSEMENT

n° 4) AUTRES CONTRATS (1.4) – DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Liste des membres du conseil présents et Signatures

Cailloux	Sehili	Colla
Auburtin	Beucart	Bergé XXXX
Besnard	Goussot	Magri
Mérand	RomelotXXXX	Royer
Somny	Veillat	Wagner XXXXX